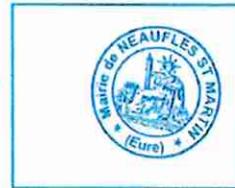


Le projet ayant fait l'objet d'une déclaration n° 02772625A0035  
 déposée à la mairie le : 11/07/2025  
 par : SARL G.DER - Peren Ouaknine  
 est autorisé à défaut de réponse de l'administration un mois après cette date<sup>(1)</sup>.  
 Les travaux ou constructions pourront alors être exécutés après affichage sur  
 le terrain du présent récépissé et d'un panneau décrivant le projet conforme  
 au modèle réglementaire.

Cachet de la mairie



## Délais et voies de recours

La décision de non-opposition peut faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain d'un panneau décrivant le projet et visible de la voie publique (article R. 600-2 du code de l'urbanisme).

L'auteur du recours est tenu, à peine d'irrecevabilité, de notifier copie de celui-ci à l'auteur de la décision et au bénéficiaire de la non-opposition (article R. 600-1 du code de l'urbanisme).

La décision de non-opposition est délivrée sous réserve du droit des tiers : Elle vérifie la conformité du projet aux règles et servitudes d'urbanisme.

Elle ne vérifie pas si le projet respecte les autres réglementations et les règles de droit privé. Toute personne s'estimant lésée par la méconnaissance du droit de propriété ou d'autres dispositions de droit privé peut donc faire valoir ses droits en saisissant les tribunaux civils, même si la déclaration préalable respecte les règles d'urbanisme.

## Le terrain

### Localisation du (ou des) terrain(s)

<sup>(i)</sup> Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.

Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

### Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : 3 Voie : Allée des 4 Vents

Lieu-dit : \_\_\_\_\_

Localité : Neaufles Saint Martin

Code postal : 2 7 8 3 0

### Références cadastrales<sup>(1)</sup> :

<sup>(i)</sup> Si votre projet porte sur plus de 3 parcelles cadastrales, veuillez renseigner une ou plusieurs annexes Références cadastrales complémentaires.

Préfixe : 0 0 0 Section : A B Numéro : 4 4 5 Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : 803

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Superficie totale du terrain (en m<sup>2</sup>)<sup>(1)</sup> : 803

## 4 À remplir pour une demande comprenant un projet de construction

### 4.1 Nature des travaux envisagés

- Nouvelle construction  
 Travaux ou changement de destination<sup>(1)</sup> sur une construction existante  
 Clôture

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Installation de 10 panneaux photovoltaïques d'une surface de 23,83m<sup>2</sup> en Surimposition à la toiture.

Dimension pour un panneau : hauteur : 1,14 - largeur : 2,09

Couleur : Noir. Puissance totale de l'installation prévue : 5 kWc.

Type de raccordement : Autoconsommation + revente de surplus